

Demande de nomination d'un instituteur.

Numéro d'inventaire : 1979.36520

Auteur(s) : Gautier

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1835 (vers)

Inscriptions :

• ex-libris : Au verso, à l'emplacement visible après pliage: "Broquet".

Description : Feuillet double de papier vergé, avec un 3^e feuillet collé au second verso. Papier bruni et sali, bords très dégradés. Traces de pliure. Des déchirures. Pages réglées. Ecriture manuscrite à l'encre noire, pâlie. Un timbre à l'encre p. 3. Au verso, inscriptions au crayon.

Mesures : hauteur : 357 mm ; largeur : 225 mm

Notes : Lettre rédigée par le curé, le maire, le conseil municipal et des habitants de la commune de Louvilliers-en-Drouais, dans l'Eure-et-Loir, adressée à l'évêque de Chartres. Les signataires demandent la nomination au poste d'instituteur de Charles Honoré Broquet. La lettre fait état des certificats de bonne conduite et de bon travail obtenus dans les communes où l'instituteur a été précédemment en poste, notamment celle de Senantes. Bien qu'il ait "répondu passablement" à l'examen, cet instituteur n'a pas reçu son certificat de capacité, bien que le maire de la commune voisine de Nogent-le-Roi l'ait demandé à l'inspecteur. Il lui a donc délivré un certificat le 18 octobre 1826, et il exercé dans la commune pendant 18 mois. A son tour, la commune de Senantes, où il a exercé depuis le 16 mai 1828, a certifié de ses capacités et sa bonne conduite, et indique qu'il n'a dû quitter son poste que par manque d'élèves. Paraphes des signataires. Timbre de la mairie de Louvilliers-en-Drouais.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Diplômes professionnels

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Louvilliers-en-Drouais

Nom du département : Eure-et-Loir

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 4 p.

Objets associés : 2000.01916

13

Grandveud

Monsieur l'Evêque de Chartres
 Monsieur le Curé de
 de Saint-Lucien de Paris & par interne
 Municipal conseil de fabrique, et maire membre du conseil
 Soussigné.

Attestons que le Sieur Broquet Charles, Honoré, est
 présenté devant nous muni de bons certificats, à lui délivrés
 de la part de monsieur le Curé de Saint-Lucien
 et de l'interne par interne la paroisse de Senantes, qui
 atteste sa bonne conduite et aussi qu'il instruit les enfants
 d'une manière satisfaisante, et que la seule cause qui
 l'oblige de quitter Senantes est le défaut de l'évêque il
 certifie de plus qu'il a rempli son devoir à l'égard de la
 Religion en assistant à la messe à l'office et en faisant
 son devoir pastoral et qu'il a présenté devant lui muni de bons
 certificats tant de Monsieur le Curé de Montigny, qui atteste
 sa bonne conduite vie & mœurs, et de Monsieur
 Tabouf curé de Nogent le roi, Président du comité Cantonal
 qui atteste sa capacité pour les petites écoles,
 et il est conçu en ces termes j'eff soussigné curé de
 Nogent le roi certifie que l'ancien Broquet Charles
 Honoré n'ayant de Senantes, a exercé les fonctions
 d'instituteur dans la paroisse de Senantes.

pendant lesquels les lieux d'ind, a des lagions
de nuit et se fait a son sabbat avec un grand bruit
il a cependant pu s'abstenir en conséquence
de cela il a été autorisé provisoirement à faire
Les écoles en attendant son Certificat de Capacité
qui ne peuvent être envoyés malgré les demandes
que l'inspecteur inspecteur et qui son assés
sans répondre en fait de quoi il lui a été
un certificat le dix huit octobre mil huit cent
vingt six et aussi un certificat l'évêque de
la part de ses excellences évêques membres du conseil
municipal, et conseil de fabrique, et habitants
de la commune de devant, comme en ces termes
nous certifions que le sieur Broquet Charles Louis
exerce la profession d'instituteur dans cette com-
mune le 15 mai 1829 & que nous n'avons rien
à lui reprocher de sa conduite, et qu'il se
conduit parfaitement bien lorsqu'il est
présent. Les moyens de devenir savants, et
à leur inspirer les sentiments de la
religion chrétienne, et au bout on signé
Le maire, membre du conseil municipal,
et de fabrique, et habitants, a vu le
procès de la commune
ainsi l'après ce certificat même nous se
informés de lui il paraît qu'il n'a
conduite et notamment combien il met
de zèle dans les affaires pour leur donner
une bonne éducation

Vous sçavez que le Maire-général
de la Commune est de la dite commune
instituteur, et même l'après les écoles des
Communes circonvoisines malgré tout
il devient satisfait, que nous obtenions
vous instituteurs nous certifions de plus que
vous en même - Certificat signé dans ce certificat un
en fait de quoi

Broquet

1829
1830
1831
1832

Maugin
Pottier
L. Maugin
Legal garant
Baudran
K. Basse
Broquet Charles Louis

signé
Thierry joint
Samson David
Maugin Pottier
J. Baudran
Gauthier Dagnier
Broquet



Broquet

Quellez bien messieurs
signés notre demande, c'est ce que nous attendons
de votre complaisante réponse, & nous vous en remercions
de la plus grande reconnaissance.